

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en
exercice :

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Laurence HOURLIER

Excusés : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**PARTICIPATION A UN MARCHÉ MUTUALISÉ DE PHOTOCOPIEURS-SCANNERS -
(D 2022 012)**

Le Maire explique que, dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) propose d'organiser un groupement de commandes pour lancer une consultation pour un marché de location de photocopieurs-scanners. Le Maire propose au Conseil municipal de participer au marché mutualisé et d'adhérer au groupement de commandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de participer au marché mutualisé de location de photocopieurs-scanners,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la CCAVM,

AUTORISE le Maire à signer la convention dudit groupement de commandes avec la CCAVM,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la CCAVM pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature dudit marché,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.



Le Maire

Olivier Maguet
Olivier MAGUET